

ANNALES DE L'UNIVERSITE DE LOME

TOME XXXVIII – 2
Décembre 2018



Université de Lomé

SERIE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
ISSN 1016-9202

Les PRESSES DE L'UL
Lomé, Décembre 2018



INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les *Annales d'Université de Lomé, Série Lettres et Sciences Humaines*, sont un organe de publication pluridisciplinaire de l'Université, édité par les **Presses de l'Université de Lomé** sous égide de la Direction de la Recherche et de l'Innovation de l'UL. Il est cogéré par trois comités, à savoir un **Comité de rédaction**, un **Comité scientifique** et un **Comité de lecture**. Ce dernier est composé entre autres, de membres issus des deux premiers comités et de personnes-ressources.

La Revue accepte des articles originaux et des résultats de travaux de recherche rédigés dans les principales langues d'enseignement et de recherche utilisées à l'Université de Lomé, à savoir le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol.

Annuelle à sa création en 1974 (sous l'appellation *Annales de l'Université du Bénin*), elle est devenue biannuelle à partir de 2006, publiant un numéro en juin et un autre en décembre.

1. Soumission des contributions :

Les *Annales* n'acceptent que des manuscrits soumis par voie électronique et adressés directement à l'adresse suivante : annaulesul.lettres@gmail.com ou eli_kos@hotmail.fr

2. Présentation du manuscrit :

Le manuscrit, saisi en format A4 avec 2,5 cm de marges (Word : Times New Roman, 12, interligne 1,5), doit comprendre les parties suivantes :

- Le titre : en majuscule, il doit être court et explicite.
- Les auteurs :
 - Prénom(s) en minuscules et NOM des auteurs en majuscules. (Ex : Théophile Koffi LOCOH)
 - Affiliations institutionnelles (Département, Institut, Laboratoire, + Université + Pays)
 - Adresse électronique de l'auteur répondant
Ex : Département de Géographie, Laboratoire de recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LADYMES), Université de Lomé, Togo
- Un résumé en français et en anglais : le résumé doit fournir les objectifs de l'étude, la méthodologie suivie, les principaux résultats obtenus (résultats qualitatifs et quantitatifs) et la conclusion. Il doit ne pas excéder 250 mots.
- Les mots-clés (keywords) en français et en anglais : au maximum cinq (05) mots-clés sont admis.

Un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines est, soit une contribution de nature fondamentale et théorique, soit le résultat d'une recherche de terrain. Selon leur nature, les articles soumis doivent répondre aux critères de présentation ci-après :

• Pour un article de contribution théorique et fondamentale à la réflexion :

Le corps du texte doit être structuré de la manière suivante :

- Une Introduction comprenant la justification du thème, la problématique, les hypothèses et les objectifs scientifiques, l'approche théorique et méthodologique et l'énoncé le plan du manuscrit.
- Un développement articulé de l'étude
- Une conclusion
- Des références bibliographiques.

• Pour un article résultant d'une recherche de terrain :

- Une introduction

- L'approche méthodologique adoptée
- Les résultats de la recherche : Cette partie renferme les principaux résultats obtenus. Elle peut comporter, selon la discipline de l'auteur, des figures, des tableaux et toutes autres formes d'illustrations pouvant servir de support de démonstration. Les illustrations doivent être claires et parfaitement lisibles. Elles seront insérées dans le texte à l'endroit approprié. **On évitera les couleurs dans les tableaux.**

Les tableaux et les figures doivent être numérotés en chiffres arabes et comporter une légende courte et explicite.

Les illustrations doivent également être numérotées et porter une légende ainsi que la date de leur production et la source.

- La discussion : il est recommandé de séparer la discussion des résultats. Dans la discussion, on prendra soin de procéder à une interprétation approfondie des résultats, de montrer les liens entre l'étude en cours et les travaux récents de la littérature et de mettre en évidence l'apport de la contribution.
- La conclusion
- Les références bibliographiques

A l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, toutes les autres articulations du texte doivent comporter un titre et être numérotées en chiffres arabes selon le modèle suivant : 1/ 1.1/1.1.1./1.1.2/1.2/, 2./, 2.1/, 3/, 3.1/, 3.2/ etc.

3. Citations et Références bibliographiques :

- *Pour les citations, on observera les consignes suivantes :*

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il est recommandé d'aller à la ligne et de libeller la citation en interligne 1 et en retrait à gauche, tout en diminuant la taille de la police d'un point.
- Les références des citations sont intégrées au texte citant selon la procédure ci-après : Initiale du Prénom ou des Prénoms, Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Ex : E. Durkheim, 1895, p. 54, ou encore,

Ainsi, comme le soulignent E. et K. Blanchet (2001, p.45),

« non seulement les sectes diabolisent tous ceux qui n'en font pas partie, mais elles renient les pratiques traditionnelles et culturelles. Les adeptes sont ainsi totalement coupés de leur milieu d'origine. En effet, pour les tenants des sectes, en particulier les sectes à caractère thérapeutique, tout ce qui nous affecte quotidiennement a pour origine la tradition »

- *Pour la présentation des références bibliographiques, on distinguera les cas suivants :*

Les éléments d'une référence bibliographique en fin de volume s'alignent dans l'ordre suivant :

Nom + Prénom(s) de l'auteur + année de parution + zone titre + lieu de publication + zone éditeur + page(s)

Concernant la **zone titre**, on observera les précisions suivantes :

- Article dans une revue ou dans un ouvrage collectif : « Titre de l'article entre guillemets », suivi du titre de la revue ou de l'ouvrage en *italiques*, et des références de la revue ou ouvrage, (volume, tome, numéro, éditeur, pages).
- Ouvrage, thèse, mémoire, rapport, revue et journal : *Titre en italique*.

Concernant la **zone éditeur**, on observera la configuration suivante :

- Ouvrage : Lieu de parution : Maison d'édition
- Article : Lieu de parution : Editeur

Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser le titre, le nom du traducteur et /ou l'édition. Exemple : G. Balandier ⁸1991 (= 8^e édition).

- 4. **Droits d'insertion** : Pour chaque article accepté, il est exigé des auteurs des droits d'insertion d'un montant forfaitaire de vingt-cinq mille francs (25 000 CFA) pour les nationaux togolais, et de trente mille francs (30 000 CFA) pour les étrangers.

Tirés-à-part: Les *Annales* ne délivrent pas de tirés-à-part physiques. Les auteurs de contribution recevront une copie en format PDF de leur article.

COMITE DE REDACTION

Président d'Honneur
Directeur de publication
Secrétariat de la Rédaction

Professeur Komla Dodzi KOKOROKO
Professeur Komi KOSSI-TITRIKOU
Dr Mohamondou N'DJAMBARA
Dr Edem Komitsè ANIKA

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Prof. K.T. TCHAMIE, (Géographie), Univ. de Lomé
Prof. D. YIGBE, (Allemand) Univ. de Lomé
Prof. A.N. GOEH-AKUE, (Histoire contemporaine) Univ. de Lomé,
Prof. S. TANHOSOU-AKIBODE, (Etudes Ibériques), Univ. de Lomé,
Prof. K. KOSSI-TITRIKOU, (Anthropologie) Univ. de Lomé,
Prof. R. YAO GNABELI, (Sociologie-Anthropologie), Univ F.H. B., Abidjan, Côte d'Ivoire
Prof. Y. AKAKPO, (Philosophie), Univ. de Lomé,
Prof. K.KADANGA, (Histoire contemporaine) Univ. de Lomé,
Prof. D. GBENOUGA (Lettres Modernes), Univ. de Lomé
Prof. E.ASSIMA-KPATCHA (Histoire contemporaine), Univ. de Lomé
Prof. K.ESSIZEWA (Ling. anglaise), Univ. de Lomé
Prof. K.PERE-KEWEZIMA, (Ling. Africaine), Univ. de Lomé
Prof. T.DANIOUE, (Sociologie politique), Univ. de Lomé
Prof. A. ADJI, (Philosophie), Univ. de Lomé
Prof. O.N. BROOHM, (Philosophie), Univ. de Lomé
Prof. P. ANOH (Géographie), Univ FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire
Prof. A. TINGBE-AZALOU (Sociologie-Anthropologie), Univ Abomey-Calavi, Bénin
Prof. K. TCHASSIM, (Lettres Modernes), Univ. De Lomé
Dr. G. BLUNDO, D.R. (Anthropologie), IRD, EHESS, France,
Dr. J. BOUJU, D.R., HDR, (Anthropologie), Univ. Aix-Marseille, France
Prof. R. L. MONGBO, (Agro-Sociologie, Anthropologie), Univ. Abomey-Calavi, Bénin
Prof. C. KPATCHAVI, (Sociologie-Anthropologie), Univ. Abomey-Calavi, Bénin
Prof. A. AWESSO (Anthropologie), Univ. de Lomé
Prof. K. SOKEMAWU (Géographie rurale), Univ. de Lomé
Prof; E. KOLA, (Géographie), Univ. de Lomé
Prof. C.C. AHODEKON SESSOU, (Sociolinguistique)
Prof. W. OLADOKOUN (Géographie rurale), Univ. de Lomé

COMITÉ DE LECTURE

J.AGLO, M.C. (Philosophie), C. AKAKPO-NUMADO, M.C. (Sciences de l'Education), K.F.L.HETCHELI, M.C. (Sociologie), F. HETCHELI, M.C., (Géographie), E. M. GANGUE, M.C. (Linguistique), B.T. ATCHRIMI, M.C. (Sociologie), K.KOUVON, M.C. (Philosophie), P. PARI, M.C. (Psychologie du travail), K. AVOUGLA, M.C. (Sociologie), A. KPAKPO-AKUE, M.C. (Philosophie), K. ANATE, M.C. (Sciences de la Communication), P. KPAKPO-LODONOU, M.C. (Sociologie de la Communication), NANTOB, M.C. (Sociologie urbaine), G. L. NAPO, M.C. (Sociologie), Droit, UAC, Bénin), S.BILABENA, M.C. (Anthropologie), K.N. TSIGBE, M.C. (Histoire), M.K. GBEMOU, M.C. (Sociologie), Univ. de Lomé, K.ETOU, M.C. (Histoire du peuplement), Univ de Lomé, K.KOUZAN, M.C. (Histoire contemporaine), Univ. de Kara, LABANTE, M.C. (Histoire contemporaine), Univ. de Kara, P.K. TATA, M.C., (Sociologie), Univ. de Kara

N.B. *Le Comité de Lecture est élargi chaque fois que besoin en sera, à des compétences d'autres universités.*

SOMMAIRE

1	S. ALEZA (Togo) Le déficit de ressources a l'Université de Lomé au Togo et ses conséquences	3
2	E. YEO (Côte d'Ivoire) Effet de l'ancienneté dans la fonction et de la charge professionnelle sur le stress au travail chez les femmes salariées des entreprises privées d'Abidjan	17
3	Y. V. KOUAKOU, D.A. ZADOU, J. CI. N'GUIA, K.OUATTARA, S. KOUASSI, B.J.CI. KOFFI, I.KONE, J. IBO (Côte d'Ivoire) Logiques de différenciation de la perception des singes sacrés à Soko (Nord-est Côte d'Ivoire)	29
4	Y DIAWARA (Côte d'Ivoire) Parataxe et effets-textes dans <i>Silence, on développe</i> de Jean-Marie Adiaffi Adé	39
5	A. O. BADOU (Bénin) Policer le territoire au pluriel ou au singulier : de l'implication des réformes de rapprochement des forces de police au Bénin (1894-2017)	47
6	M. KARAMOKO (Côte d'Ivoire) La reduplication dans <i>l'Etat z'héros ou La guerre des Gaous de Maurice Bandaman</i> : une syntaxe cohésive et expressive	59
7	K. G. INANAN (Côte d'Ivoire) Les matières « bêtes noires » des élèves en Côte d'Ivoire : cas des élèves du Lycée moderne de Yopougon-Andokoi	67
8	J.L. LOGNON & A. T. ANDOH (Côte d'Ivoire) Phénomène du grossissement des fesses en Côte d'Ivoire : normes sociales, représentations et enjeux sociaux.	75
9	A. C.KIRIOUA (Côte d'Ivoire) Les fonctions diégétiques des présences publicitaires dans la création filmique ivoirienne ...	85
10	J. J- SERI & A. B. ADOFFI (Côte d'Ivoire) L'homosexualité en Côte-d'Ivoire : du mythe à la réalité	99
11	AI. GBODJE SEKRE (Côte d'Ivoire) Système monétaire et d'échanges traditionnel dans le pays faafoué en Côte d'Ivoire de 1858-1898	107
12	A.A.DOGBE FOLI, K B. KOUNOU, K.KOSSI-TITRIKOU, CI. SAFONT-MOTTAY, M. de LEONARDIS (Togo) Influence du soutien parental perçu sur l'estime de soi chez des adolescents togolais	119
13	T. J. TOSSOU (Bénin) Superposition des légitimités, extraversion comportementale et dérèglement social autour du Lac Ahémé (Bénin)	131
14	FI. NANGBE, A. CHABI-IMOROU, M. MEHINTO (Bénin) Gestion des biens de l'administration publique Béninoise : une ethnographie des représentations sociales des agents du Trésor public	141
15	E.K. ANIKA (Togo) Pratiques rituelles des communautés de pêcheurs de la zone lagunaire du sud-Togo	153

GESTION DES BIENS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE BENINOISE : UNE ETHNOGRAPHIE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DES AGENTS DU TRESOR PUBLIC

Florentin NANGBE¹

nangbflorentin@gmail.com

Azizou CHABI-IMOROU¹

ciyizou@yahoo.fr

Michel M. MEHINTO²

mipapaito01@yahoo.fr

¹Département de Sociologie-Anthropologie,
Université d'Abomey-Calavi, Bénin,

²Département de Psychologie, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Résumé : La présente recherche s'est focalisée sur les représentations sociales autour de la gestion des biens publics par les travailleurs de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) au Bénin. 74 personnes (agents, autorités et usagers) ont été sélectionnées et enquêtées par l'exploitation d'une grille d'entretien semi-structuré et d'une grille d'observation spécifiquement construites à cet effet. Il s'est avéré que la gestion hideuse des ressources de l'Etat que fait le personnel de cette direction provient d'un conglomérat de facteurs. Ces agents, en dehors de leur démotivation au travail, ont une mauvaise perception du bien public. Cette perception défectueuse entraîne une absence de démarcation entre le bien public et le bien privé. Ces deux facteurs se conjuguent à la politisation de l'administration pour déterminer le comportement peu orthodoxe et peu professionnel du personnel. A cet égard, l'administration béninoise en l'occurrence la DGTCP enlève davantage le pays dans la pauvreté. Chacun ne se soucie que de lui-même et de ses intérêts. Les textes et lois ne sont pas respectés ; les réformes peinent à prendre ; les relations interpersonnelles sont malsaines, la gestion du bien est une cacophonie. Au demeurant la DGTCP est une administration de gaspillage.

Mots-clés : Bien public - Trésor Public - représentation sociale – gestion – Bénin

Abstract: Management of goods belonging to the beninese public administration: an ethnography of social representations of the Treasury agents

Present research, was focused on the social representations around management of the public goods by the workers of the Head office of the Treasury and Public accounting (DGTCP) in Benin. 74 people (agents, authorities and users) were selected and surveyed by the exploitation of a grid of semi-structured maintenance and a grid of observation specifically built for this purpose. It proved that the hideous management of the financial resources of the state which the staff of this direction makes comes from a conglomerate of factors. These agents, apart from their demotivation with work, have a bad perception of the public property. This defective perception involves an absence of demarcation between the public property and the private property. These two factors are combined with the politization of the administration to determine the not very orthodox and not very professional behaviour of staff. In this respect, the Beninese administration in fact the DGTCP more sinks the country in poverty. Each one is concerned only about itself and its interests. The texts and laws are not complied with; reform pain to take; the interpersonal relationships are unhealthy, the management of the good is a cacophony. Moreover the DGTCP is an administration of wasting.

Keywords: Public property - Treasury – social representation – management - Benin

Introduction

Dans une étude récente, B. Gors et D. Renders (2014) affirme que l'administration est instituée pour les besoins de l'action publique. Pour ces auteurs, l'administration en vue d'assurer la réalisation des missions qui lui sont confiées, a besoin de moyens humains et financiers, mais doit

également se pourvoir en moyens matériels. C'est par l'acquisition et la gestion de biens, tant mobiliers qu'immobiliers que l'administration rend des services efficaces aux usagers. La gestion et / ou l'exploitation de ces biens ont souvent été décrites comme abusives ou anarchiques avec pour conséquences un dysfonctionnement ou une

contreperformance dans le processus de délivrance du service public. La norme en matière d'utilisation du bien public, même lorsqu'elle existe est méconnue ou peu respectée. L'anormale semble devenir la norme pour les populations qui adoptent des comportements déviants face à la gestion des biens publics. Ces comportements observés au niveau des populations sont aussi comparables à ceux des agents de l'administration publique au regard de l'utilisation des biens tant mobiliers qu'immobiliers. A cet effet, G. Bakandja Wa Mpungu (2006) montre que le système administratif fonctionne sous le couvert de certaines tares qui lui donnent visiblement une image répulsive et dépréciative. Il convient de rappeler que, la gestion hideuse du bien public ne date pas d'aujourd'hui. Le premier gouvernement de l'ère du renouveau démocratique béninois s'en était rendu compte, au point où, des états généraux sur la fonction publique avaient été commandités dès 1990. Ainsi, les états généraux sur la fonction publique de 1994 révélaient l'existence d'une crise d'effectivité, c'est-à-dire qu'il existe un boycott notoire des textes, des lois, des dispositions réglementaires, des arrêtés et circulaires qui codent la gestion de l'administration publique. A ce déficit de professionnalisme administratif, s'ajoutent la lenteur administrative, la politisation de l'administration publique, l'incivisme administratif et autre qui gangrènent dangereusement l'administration béninoise. Au demeurant, il y a dans l'administration publique béninoise, une absence de culture de gestion administrative des biens. Or, prenant appui sur M. Le Galic (2005), il n'y a pas de développement sans une politique et une culture efficace de gestion des biens publics.

Le choix du Trésor Public, une structure du Ministère de l'Economie et des Finances comme cadre d'investigation provient du fait qu'elle fonctionne comme le garant des biens publics. Or, dans la réalité des faits, cette structure n'échappe pas aux constats susmentionnés. Dans cette structure, les comportements observés au niveau des agents, considérés ici comme des élites à qui incombe la responsabilité d'impulser un souffle nouveau dans la gestion du bien public sont déplorables. Il n'est pas rare de voir le matériel administratif utilisé à titre privé. Cela pose alors un

problème de gestion des biens publics. Ce diagnostic entache la pronostique du développement. Renverser la tendance nécessite une prise de conscience au plan général comme le stipule C. Assaba (1998). C'est donc un processus dynamique qui nécessite la participation de tous les acteurs. Le tableau administratif béninois en matière de gestion des biens publics est peint en noir dans la mesure où, les constats effectués au niveau du Trésor Public sont alarmants. Il est courant de voir le matériel roulant de cette direction abandonné dans des garages de réparation, négligé ou utilisé abusivement à des fins personnelles. La gestion du matériel bureautique est pareille. A cela, il faut ajouter l'usage abusif du téléphone. Dans les locaux, le matériel électrique et la climatisation sont constamment laissés allumés, même en dehors des heures de service, occasionnant pour l'Etat d'énormes dépenses liées à la consommation de l'énergie. Aussi, soulignons la négligence et l'utilisation de l'eau de SONEB¹ dans les services de l'administration du Trésor Public. On remarque que les robinets défectueux gouttent à longueur de journée sans aucune réparation. Ces constats empiriques énumérés sont si prégnants, qu'on est tenté de se questionner sur les représentations sociales que les agents du Trésor Public de Cotonou ont de la gestion des biens publics. Certes, il est clair et nous admettons avec J-P. Olivier de Sardan (1995) que, la mise en œuvre des actions de développement d'une entreprise met en relation différents acteurs qui développent chacun des stratégies inhérentes à leurs intérêts. Malgré cette diversité des stratégies inhérentes aux intérêts, la question demeure. Quelles sont les représentations sociales que les agents du Trésor Public de Cotonou ont de la gestion des biens publics ?

Partant du fait que l'administration de façon générale est régie par des normes formelles qui déterminent les actions et les comportements des acteurs, il apparaît que la problématique de la gestion des biens publics n'est pas liée à l'organisation structurelle mais plutôt aux représentations que les acteurs se font du bien public. Pour pouvoir répondre au questionnement de la recherche, il est présenté dans un premier temps le site d'investigation suivi des matériels et

¹ Société Nationale des Eaux du Bénin

méthodes. Dans un second temps, les résultats de terrain sont présentés, analysés et discutés.

I. Cadre de la recherche

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est située à Cotonou, plus précisément au bord de l'Avenue Jean-Paul II route de l'aéroport Bernardin Cardinal GANTIN de Cotonou. Elle est entourée par d'autres administrations à savoir : la Direction Générale des Impôts et des Domaines, l'Administration Centrale des Finances et le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement. Elle fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le Décret n°2012-428 du 06 novembre 2012 et l'Arrêté n°1188/MFE/DC/SGM/DA du 14 décembre 1998. Cette structure de l'Etat a deux missions que sont la mission « Trésor » et la mission « Comptabilité Publique ». A ce titre, elle exerce trois fonctions principales : la fonction « Trésor » ; la fonction « Réglementation de la Comptabilité Publique » et la fonction « Comptable ».

Au titre de la fonction « Trésor », la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée : d'étudier et de suivre les problèmes liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat et de procéder aux arbitrages nécessaires ; de proposer et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat ; d'émettre et de négocier les effets publics ; de gérer le portefeuille de l'Etat ; d'exécuter, en collaboration avec l'Institut d'émission, la politique monétaire de l'Etat ; de gérer la dette publique en collaboration avec la Caisse Autonome d'Amortissement.

Au titre de la fonction « Réglementation de la Comptabilité Publique », elle est chargée : d'initier ou d'étudier tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres Collectivités Publiques soumis aux règles de la comptabilité publique ; de coordonner ses services extérieurs dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des Collectivités publiques. Au titre de la fonction « Comptable », la Direction Générale du Trésor et

de la Comptabilité Publique est chargée entre autre : de réaliser l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps ; d'assurer le recouvrement des recettes non fiscales ; de centraliser toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat ; de procéder au paiement des dépenses des organismes publics régis par les règles de la comptabilité publique ; d'assurer la gestion financière et comptable des Ministères, des Institutions de la République, des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux ; de produire les comptes de gestion de l'Etat et des collectivités publiques ; de centraliser les comptes de tous les comptables publics ; etc.

Les Ressources Humaines de cette structure sont placées sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Economie et des Finances. La DGTCP comprend plusieurs directions techniques, des services centraux et extérieurs. Le choix de la DGTCP comme cadre d'investigation se justifie par le fait qu'elle est la garante des biens publics à travers les fonctions assignées à sa Direction de la Gestion des Ressources (DGR).

2. Matériels et Méthode

La présente recherche s'inscrivant à la fois dans une approche descriptive, analytique et compréhensive, s'intéresse aux comportements et opinions des agents de la DGTCP afin d'analyser leurs représentations des biens publics. La collecte des informations a été effectuée par l'usage d'une grille d'entretien et d'une grille d'observation car la recherche est, à visée qualitative. Les données ont été collectées auprès de 74 acteurs dont 30 agents permanents et 6 agents stagiaires en service au trésor public, 8 responsables hiérarchiques, 20 usagers de la DGTCP et 10 personnes ressources dont 3 agents de sécurité, 4 conducteurs de véhicules administratifs, 2 agents d'entretien et 1 ancien agent du garage central à la retraite. Ces différents acteurs ont été sélectionnés par l'usage des techniques d'échantillonnage de « choix raisonné » et « accidentel ». La technique du « choix raisonné » a consisté à sélectionner les interviewés suivant des critères préétablis. Ces critères peuvent se résumer comme suit : être un agent en fonction à la direction du trésor public de Cotonou ; être âgé d'au moins 20 ans ; être averti des questions de gestion de biens publics ; avoir une

expérience d'au moins 5 ans de service à la direction du trésor public de Cotonou. Ces critères ont été appliqués à la catégorie de cible composée des agents en service au trésor public, des responsables hiérarchiques et des personnes ressources. Pour ce qui est de la technique d'échantillonnage « accidentel ou à l'aveuglette », elle a été appliquée aux usagers et a consisté à les sélectionner suivant qu'on peut y avoir facilement et commodément accès à eux au cours des prestations de services demandés. Les informations recueillies auprès de ces groupes cibles ont fait l'objet d'une analyse systématique de contenu catégorielle. A l'issue de la collecte des données qui a eu lieu à la DGTCP, les résultats obtenus se présentent comme contenu dans la section ci-dessous.

3. Résultats de la recherche

3.1. Logiques sociales des acteurs de la gestion des biens publics à la DGTCP

3.1.1. Typologie des acteurs dans l'utilisation des biens publics à la DGTCP

Les propos des informateurs révèlent que les acteurs de la gestion des biens publics à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique du Bénin, sont essentiellement constitués des agents de la direction et des responsables hiérarchiques. Par ailleurs, les stagiaires interviennent également dans la gestion de ces biens à travers plusieurs tâches : la coupure des appareils électriques (lampes, brasseurs, climatiseurs), le nettoyage des véhicules, etc. C'est ce que déclare Y. P., agent-stagiaire :

« [...] Ah ! Moi je ne suis pas recruté ici inh ! Je suis en stage. Si je réponds à votre préoccupation, je risque d'être renvoyé et mon stage sera annulé. Mais, tout ce que je peux vous dire, lorsque tout le monde est sur le point de rentrer les soirs souvent, j'essaie de vérifier si toutes les lampes sont éteintes ainsi que les brasseurs de notre bureau. Le reste je ne sais pas [...] ». [Y.P., agent-stagiaire de la direction du trésor public de Cotonou, 31 ans].

De l'analyse de cet extrait, il convient de retenir que certains acteurs de la DGTCP ont peur de perdre leur statut en dévoilant la réalité des faits. Ces derniers estiment que ce qui se passe à la direction ne doit pas être connu de quelqu'un de l'extérieur. Néanmoins ils essaient de relater ce qui est moins

grave. Les raisons qui fondent leur réticence à dévoiler les comportements des utilisateurs des biens publics sont entre autres la crainte de perdre son poste ; les statuts ou les postes occupés actuellement ; être pris pour complices ; la honte ; etc. Il convient de retenir de ces informations que les raisons qui expliquent la réticence à divulguer la mauvaise gestion du bien public à la DGTCP s'articulent autour d'un tableau fait de la peur de perdre son poste, du statut ou poste occupé par l'agent et de sa complicité.

Pour ce qui concerne les acteurs externes de l'institution, c'est-à-dire les usagers du trésor public de Cotonou, il faut dire que le Ministère de l'Economie et des Finances a des éléments sur lesquels il peut exercer une influence dans le but de les contrôler. C'est ce que les acteurs appellent microenvironnement. Pour eux, le microenvironnement est marqué par des forces et des faiblesses. Il s'agit des fournisseurs, les intermédiaires, la clientèle et les partenaires sociaux. Les fournisseurs constituent le marché en amont du ministère de l'économie et des finances, ils participent à l'acquisition des matériels informatique (imprimantes, photocopieurs, ordinateurs), des matériels roulants (véhicules administratifs) et autres équipements entrant dans le cadre de ses activités. A ceux-ci, il faut ajouter les intermédiaires qui regroupent selon les informateurs, toutes les autres institutions sous tutelle qui concourent à la réalisation de ses missions. Les structures intermédiaires du Ministère de l'Economie et des Finances concernent essentiellement ; la Caisse Autonome d'Amortissement ; la Loterie Nationale du Bénin ; la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; la mission résidente de la Banque Ouest Africaine de Développement et le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE).

3.1.2. Gestion des biens publics et représentation sociale des agents de la DGTCP

3.1.2.1. Représentation sociale du personnel et perceptions autour du bien public de la DGTCP

Du point de vue des personnes rencontrées, l'Inspection Générale des Services exerce un contrôle général sur pièces et sur place de l'ensemble des activités de tous les services de la

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Des régies intermédiaires de recettes, des régies d'avances et de menues-dépenses sont également contrôlées par cet organe. Elle peut être requise par le Ministre chargé des Finances pour contrôler tout organisme public soumis aux règles de la comptabilité publique ainsi que toute personne ayant bénéficié de financement public. Elle peut être aussi requise par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pour des missions d'investigations et d'audits internes le cas échéant. Ainsi, plusieurs avis et perceptions sont recueillis sur le terrain par les agents du trésor public. Mme J. Z. :

« [...] Les réformes sont de plusieurs ordres à savoir : les réformes opérées au niveau du personnel, celles régissant également le texte des agents. En ce qui concerne le comportement du personnel, je crois que la perception du personnel varie d'un agent à un autre, pour ma part, les réformes sont bonnes, c'est pour le bien du pays [...] ». « [...] il n'y a pas de contrôle pertinent sinon on n'allait pas assister à ce que nous voyons, de même beaucoup pensent que ce qui appartient à l'Etat est pour tout le monde et dans cette logique ils ne voient pas une mauvaise gestion » [J. Z., agent du trésor public, 44 ans].

Selon cet informateur, la mauvaise gestion des biens publics peut s'expliquer par le manque de contrôle des services adéquats. Il aborde la question des réformes administratives en estimant que pour le moment on ne peut pas condamner le gouvernement, et qu'on doit lui laisser un peu de temps avant d'apprécier. Parlant de la représentation sociale du personnel, l'informateur estime qu'il suffit d'être économiquement bien pour penser ou se croire le tout puissant. Pour monsieur J. A., les réformes administratives opérées par le gouvernement au trésor public sont importantes en ce sens où, elles permettent de réorganiser la manière dont les agents de l'administration gèrent cette dernière en l'occurrence ceux du trésor public. C'est du moins ce que révèlent ces propos :

« [...] Les réformes permettent aussi de réorganiser le mode de gestion des biens publics, ceci juste parce qu'on a mis les hommes qu'il faut à la place qu'il faut [...] ». « [...] Je

dirai qu'au niveau du personnel, tout le monde ne voit pas les réformes dans le même sens, certains sont d'accord tandis que d'autres sont contre [...] ». [J. A., agent du trésor public, 39 ans].

Les raisons qui poussent certains agents à une mauvaise gestion des biens publics sont énormes. On peut citer entre autre la mauvaise politique de l'Etat face au contrôle de ses biens et la mauvaise foi des agents à ne pas respecter le bien public. Dans cette direction beaucoup voient le côté positif des réformes, puisque bon nombre estiment que les biens de l'Etat doivent être préservés et utilisés à des fins adéquates, mais dans le même temps d'autres sont contre et se disent que "l'Etat c'est nous", donc la chose de l'Etat est ma chose et l'utilisent comme bon leur semble. Les avantages d'utiliser les biens publics sont restreints par rapport aux conséquences puisqu'il n'y a pas de règle régissant cette pratique. Par contre, les conséquences sont énormes : d'abord le mauvais exemple qu'on donne à la génération future, ensuite on viole la constitution en ne respectant pas ces règles. C'est ce que déclare par la suite J.A.

« [...] Je vous donne un exemple pendant les élections passées, nous avons vu des candidats faire leurs tournées de campagne avec les véhicules de l'Etat, on a beau crier mais cela est resté ainsi jusqu'à la fin. Quel exemple on donne à la jeunesse qui tôt ou tard prendra les rênes de ce pays ? Toujours dans la même logique on constate aussi l'utilisation abusive des tickets valeurs autant d'exemple à donner [...] ». [J. A., agent du trésor public, 39 ans].

Pour Monsieur S. T., les réformes sont très bonnes, pourvu qu'elles génèrent de bénéfices à la Nation et non à un groupuscule. Il déclare à ce propos :

« [...] Je crois que par rapport au comportement du personnel, cela dépend de chacun, personnellement, je suis contre certaines suppressions de nos avantages, puisque du moment où nous travaillons, nous devons être bien traités. Je suis d'accord que le régime ait changé de chef et que le nouveau cherchera à installer sa politique, mais depuis qu'est ce qui a déjà changé ? Pas grande chose à mon humble avis [...] ». [S.T., agent du trésor public, 39 ans].

Plus loin l'interlocuteur déclare :

« [...] Je ne dirai pas qu'il y a mauvaise gestion, parce que nous sommes les serviteurs de l'Etat et nous pouvons utiliser les choses de l'Etat, on peut juste dire que nous bénéficions des choses qui sont mises à notre disposition [...] ».

De l'analyse de cet extrait de discours, il convient de retenir que l'informateur reconnaît que le bien public appartient à l'Etat et en tant que tel doit être utilisé comme cela, seulement que les conditions ne sont pas les mêmes pour respecter tout ceci. L'avantage de l'utilisation des biens publics n'est rien d'autre que la limitation de nos dépenses afin de pouvoir économiser un peu nos ressources. Enfin, il faut reconnaître qu'il n'y a pas trop de conséquences par rapport à l'utilisation des biens publics. A ce propos, B. A., affirme ce qui suit :

« [...] Les reformes administratives sont bonnes donc favorables à mon niveau, seulement en majorité le personnel n'est pas d'avis juste parce que beaucoup de nos avantages sont supprimés. Mais je crois que si tout ceci pourrait faire accroître notre économie c'est notre bonheur [...] ». [B.A., agent du trésor public, 36 ans].

En somme, nous pouvons estimer que certains agents ne comprennent pas encore le bien-fondé de ces réformes et comme tout autre, la pertinence ou les retombées d'une réforme ne se voit pas au même moment mais plutôt à long terme. Le trésor public en tant que sous-secteur ou un démembrement du ministère de l'Economie et des Finances a subi le coup des réformes comme toutes les autres directions. Certains de nos informateurs aussi fustigent la non implication des agents par rapport à un certain nombre de décisions, cela suscite de mécontentement au sein du personnel, le

constat est que, seul les responsables prennent les actes allant dans la gestion des carrières de leurs collègues, autrement dit, ces collègues ne savent pas comment les autorités gèrent leur avancement leur promotion et leur mutation. On remarque donc l'absence d'implication des travailleurs dans leur carrière. C'est du moins ce sur quoi renseignent les propos de V. J. :

« [...] Ce qui m'amène à gérer les biens publics comme bon me semble, est que dans notre service, il y a du clientélisme et le favoritisme car certains agents sont placés sans niveau requis et ils viennent nous faire chef, cela nous pousse à faire de la chefferie aux biens publics qui nous sont attribués [...] ». [V. J., agent du trésor public, 39 ans].

Il émane de la lecture de cet extrait que les personnes chargées de contrôler la gestion du bien public à la direction du trésor public de Cotonou, ne méritent pas le poste qui leur est confié ou du moins n'ont pas les compétences nécessaires en la matière. Ce qui pousse les acteurs à se soucier très peu des sanctions convenables aux déviants vis-à-vis de l'utilisation des biens publics.

3.1.2.2. Gestion des biens publics à la DGTCP

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Bénin, avec les maux qui la minent et la qualité de gestion de ses biens ne saurait d'une part répondre aux attentes des usagers et d'autre part être au service d'un développement économique et social du pays. Sur le plan social, les faits tels observés à l'intérieur de cette direction ne visent pas une reconversion des mentalités pour une nouvelle éthique du travail privilégiant une amélioration de la productivité dans tous les compartiments de l'administration.



Photo 1 : Véhicule de DGTCP dans un garage en réparation.



Photo 2 : Véhicule de DGTCP abandonné.

Source : Cliché Nangbé, 2016



Photo 3 : Véhicule de la DGTCP en panne



Photo 4 : Véhicule de la DGTCP en réparation

Source : cliché Nangbé, 2016

Les photos 1 à 4 montrent des voitures administratives utilisées par les agents du personnel de l'Etat mais abandonnées pour mauvaise gestion. D'après les investigations, ces véhicules sont utilisés par les agents de l'Etat en général et ceux du trésor public en particulier. Ils ont subi une utilisation au-delà de la norme et ne sont pas entretenus à temps. Ceci explique l'état dégradé et avancé des véhicules dans leur utilisation. La plupart des agents de l'administration reconnaissent l'utilisation abusive des matériels de l'Etat mis à leur disposition mais ne se reprochent rien du moment où, ils manquent

de motivation pour le travail et surtout les moyens très limités que l'Etat a mis à leur disposition. Ceci les amène souvent à profiter de l'Etat quand ils trouvent l'opportunité, et ces opportunités ne sont rien d'autres que les missions qu'ils sont appelés parfois à effectuer. Pour les chefs garage, ces véhicules en réalité ne sont pas encore trop vieux, mais beaucoup sont abandonnés par l'Etat, alors qu'on pouvait mieux les entretenir pour les utiliser encore pour quelques années. Selon ces responsables, les gouvernants pensent toujours qu'il vaut mieux acheter de nouveau matériel et laisser ce

qui est déjà en voie de détérioration, sous prétexte de dépense. Plus loin, les chefs garagistes estiment, qu'ils ne peuvent se prononcer sur la question juste parce qu'ils ne sont pas au cœur de ce système. Ils reçoivent juste les véhicules en panne à leur niveau et se chargent de faire ce qui est de leur ressort, seulement qu'ils entendent parler et pour eux, les voitures qui viennent à leur niveau sont utilisés pour servir l'Etat afin que les gouvernants atteignent leurs objectifs. La photo 4 est l'illustration d'un véhicule qui n'a pas encore fait trois ans et si l'Etat peut bien prendre soin de son entretien comme tous les véhicules qui sont nouvellement payés, leur durée d'utilisation pourra connaître une augmentation et permettra à l'Etat de pouvoir limiter les dépenses publiques et d'accroître son économie.

3.2. Pratiques et modes de gestion des biens publics à la DGTCP

A la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Bénin, l'usage du bien public est parfois une anarchie quand bien même il existe une réglementation en la matière. L'observation des locaux de cette direction permet de constater la promiscuité insoutenable et inadmissible, les conditions hygiéniques scandaleuses surtout pour les toilettes dont les frais d'entretien sont peu étudiés. Les matériels roulants sont utilisés pour des fins peu productives et leur entretien ne fait pas grand souci. L'extrait d'entretien ci-dessous en est une illustration.

« [...] je suis dans cette maison depuis plus de cinq ans, et ce que je vois, c'est désolant mon frère. Prions pour que ça change un jour [...]. Je me demande si ces gens-là réfléchissent au moins. Il y a par exemple un doyen dans mon bureau, c'est le véhicule du service qui sert à transporter les marchandises de sa femme vers le marché tous les matins presque avant que lui-même ne viennent au service [...]. Un autre, lui du retour d'une mission avec nous l'autre fois a rempli le derrière du véhicule avec des sacs de maïs. Sans te mentir, il faut que ça s'arrête mon frère [...]. » [S. R., agent d'exécution, 38 ans].

L'analyse de cet extrait révèle que le mode de gestion du bien public à la direction du trésor public de Cotonou n'est pas reluisant malgré les dispositions réglementaires prises par le ministère de l'économie et des finances. Selon certains

informateurs, cet état de chose est, le plus souvent, dû à une mauvaise compréhension des clauses par les agents de la direction et pour éviter ces pratiques, il serait préférable que le ministère de tutelle prenne ses responsabilités en sanctionnant les agents indélicats. Pour certains, les biens publics immatériels se caractérisent par leur non-rivalité, c'est-à-dire que leur utilisation ne doit pas les épuiser ou n'en prive pas les autres utilisateurs. Au contraire, l'utilisation de ces biens publics immatériels est source de création. Toujours sur ce registre de gestion du bien public à la direction du trésor public de Cotonou, K. L., agent de ladite direction signale :

« [...] Pour faciliter les contacts et les appels d'urgence, tous les services de la direction sont dotés d'un moyen de communication : le téléphone. Depuis un moment, le service de la comptabilité constate une hausse des factures téléphoniques. Cette hausse est due à un usage abusif du téléphone. Les chefs services laissent ce moyen de communication à la portée de toute main ou en font un usage abusif à des fins individuelles. Le même constat est fait dans le cadre de l'électricité. En effet les agents de la direction créent d'énormes dépenses à l'Etat pour la consommation de cette énergie. On constate ici et là les lampes électriques allumées à longueur de journée, même si les agents sont rentrés à domicile. C'est le même cas pour les ventilateurs et les climatiseurs qui fonctionnent sans cesse et aussi le branchement clandestin des réfrigérateurs dans les bureaux pour un usage individuel et commercial (vente de glace, de jus de fruit) [...]. » [K. L., agent en service à la direction du trésor public de Cotonou depuis 14 ans].

Il convient de retenir de la lecture de cet extrait que la question des arbitrages entre propriété et biens publics à la direction du trésor public de Cotonou concerne aussi le maintien de la diversité de l'éducation reçue par chaque acteur et de sa représentation du bien public. Les possibilités de partage et d'appropriation des biens par les usagers conditionnent en effet l'usage qui est fait de ces derniers. La lecture de cet extrait révèle par ailleurs que les réfrigérateurs dans les bureaux de la direction, sont installés non pas pour un usage collectif mais pour des fins commerciales comme la

vente des glaces et des jus de fruits. Mais le paradoxe est que lorsque ces réfrigérateurs tombent en panne, c'est la fin de leurs existences. Car, ceux qui s'en servent pour des usages commerciaux ne se préoccupent pas de la réparation. C'est au contraire un handicap à leurs activités commerciales. Plus loin G. F., nous déclare :

« [...] L'eau, denrée de vie par excellence, son utilisation est mal gérée ici. Les robinets gouttent à longueur de journée sans aucune réparation. Certains agents font de ces robinets un bien à usage domestique. C'est le cas des agents dont le domicile est proche du service, ils utilisent ainsi les robinets du service comme des bonnes fontaines [...] ». [G. F., personnel de la direction du trésor public de Cotonou, 42 ans].

Il peut être retenu de l'examen de cet extrait que l'eau qui devrait servir uniquement les agents, devient une source à usage domestique et les robinets ne bénéficient d'aucune attention particulière en ce qui concerne leurs réparations. Devant ce gaspillage des biens publics à la direction, il serait souhaitable que le gouvernement béninois mette en place un comité de surveillance au niveau de chaque administration, comité qui sera chargé de contrôler la gestion des biens publics.

3.2.I. Gestion des biens publics à la DGTCP : logiques des acteurs

De l'avis des personnes enquêtées, les biens dont dispose la DGTCP sont composés entre autres des bâtiments, des matériels informatiques (imprimantes, photocopieurs, ordinateurs), des matériels roulants (véhicule administratifs) et des locaux. De la lecture des discours des interviewés, il convient de retenir qu'ils ont tous connaissance que la direction dispose de plusieurs biens. Parmi les biens identifiés, nous pouvons citer les bâtiments, les outils informatiques, le matériel roulant, les ventilateurs et brasseurs, les réfrigérateurs, les meubles et les parkings pour les véhicules et autres. Après, le Ministère de l'Economie et des Finances dispose actuellement de plusieurs bâtiments équipés de mobiliers et de matériels informatiques nécessaires à son fonctionnement. En ce qui concerne l'utilisation des matériels, un informateur observe :

« [...] Les biens publics comme les matériels roulants, et les matériels informatiques, qui sont à notre disposition, j'utilise le mien comme cela se doit car qui travaille à l'hôtel vit de l'hôtel et y profite aussi [...] ». [Agents du trésor, 33 ans].

De la lecture de ce discours, il convient de retenir que les agents de la direction du trésor public de Cotonou semblent faire bon usage des biens de la direction à leurs yeux. Néanmoins, ces derniers estiment qu'on ne peut pas être à l'hôtel et ne pas pouvoir vivre de l'hôtel. Il ressort donc de cette analyse que les biens mis à la disposition de la direction du trésor public appartiennent aux agents de ladite direction.

Parlant des logiques autour des ressources financières les informateurs signalent que les ressources financières du Ministère de l'Economie et des Finances sont essentiellement fiscales provenant des taxes et impôts de l'Etat béninois et des partenaires Techniques et Financiers. Elles retracent le budget Général de l'Etat. Au-delà de ces aspects, pour les interviewés, le service du matériel et de la logistique du trésor public de Cotonou est chargé de gérer les approvisionnements, les stocks les matériels, et les fournitures. Ce service a pour mission de passer les écritures sur les différents documents et registres de la comptabilité matière ; d'élaborer les propositions budgétaires et les dépenses de matériel puis d'assurer la programmation et l'organisation des inventaires périodiques selon les données du terrain. Par ailleurs, ce service a pour rôle d'organiser les manifestations et réception officielle en collaboration avec le service du protocole du ministère, de gérer, organiser et suivre l'entretien et la maintenance du parc de véhicule administratif. Mais, tel qu'on peut le percevoir, plusieurs maux minent le secteur du matériel roulant à la Direction du Trésor Public de Cotonou. Ces problèmes se manifestent par des faits et situations assez diversifiés. Plus qu'un simple besoin, l'acquisition du matériel roulant à la direction du trésor public de Cotonou semble devenir depuis quelques années, une contrainte pour nombre d'acteurs identifiés et enquêtés dans le cadre cette recherche. L'accès à un moyen roulant au sein de cette direction est régi par de nombreuses démarches, stratégies, politiques et logiques mises en place par

les responsables de la gestion des questions qui y sont relatives. La nature et la multiplicité de ces logiques sont à la base de nombreux maux qui paralysent le secteur. Cette paralysie touche non seulement le système logistique, mais aussi les demandeurs qui en souffrent vraiment. Chaque étape du processus coûte relativement assez pour les demandeurs. C'est à ce sujet que l'informateur A. L. affirme :

« [...] accéder à un moyen roulant ici à la direction du trésor, c'est comme une lutte. Et ce n'est pas seulement parce qu'il manque de véhicule; c'est plutôt parce que le processus n'est pas simple du tout et les responsables exigent des démarches énormes sans raison fondée, à mon avis. [...] J'ai eu droit à ce véhicule il y a deux mois, mais figurez-vous que je le cherchais depuis cinq mois environ. Et quand je comptabilise seulement les démarches infructueuses que j'ai dû mener, vraiment, ça n'encourage pas. Cette affaire de moyen roulant là, je vous le dis, c'est plus qu'un marché [...]».
[A. L., 37 ans, personnel en service à la direction du trésor public de Cotonou]

A travers les propos de l'informateur A. L., on entrevoit qu'à priori, il n'a pas obtenu tôt, le moyen roulant qu'il désirait avoir. De plus, l'accès, à ce moyen roulant lui a coûté des démarches inutiles car étant pour lui des démarches infructueuses. Cette situation de A. L., n'est qu'une illustration des observations faites de façon récurrentes à la direction du trésor public de Cotonou. Accéder à un moyen roulant est donc un projet qui nécessite assez de temps car non seulement des démarches réalistes s'imposent, mais il faut prévoir aussi de l'argent pour certains acteurs et certaines situations à première vue, inutiles. Par ailleurs, la quête d'un moyen roulant par nos informateurs résulte parfois d'une nécessité spontanée. Comme chez tout être humain, nombreux sont les raisons qui incitent les répondants à rechercher un moyen roulant. Le moyen roulant est pour eux l'une des priorités majeures pour répondre à un besoin spécifique. Pour certains d'entre eux, un agent de la direction doit avoir un moyen roulant qui lui permet de se rendre au travail pour rendre service à sa nation. Ce besoin n'est même pas limité à l'agent de la direction car même les particuliers recherchent toujours un moyen de déplacement. Dans ce sens,

le moyen roulant constitue un besoin de premier ordre au plan social pour faciliter ses déplacements. Enfin, selon les informateurs, la psychologie des demandeurs intervient dans les logiques individuelles, et dans les mécanismes d'acquisition des moyens roulants.

4. Discussion des résultats de la recherche

Les résultats mettent en évidence une gestion catastrophique des diverses ressources de l'état dans tous les secteurs de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique du Bénin. Cette gestion repose sur un tryptique fondamental qui sous-tend le problème : mauvaise perception, démotivation et politisation. En effet, le premier niveau du mal est la mauvaise perception des biens de l'Etat qui sont utilisés en guise de compensation au supposé manque à gagner des agents. Le second axe du problème relève de la démotivation des agents. Et, le troisième pan du problème est la politisation excessive de l'administration publique qui handicape ou émette les mécanismes de contrôle mis en place par l'autorité.

Par rapport au constat global, nos données assurent une convergence avec les conclusions des états généraux sur l'image de l'administration béninoise effectués en 1994. Déjà en cette période, l'étude rapportait qu'aussi bien les usages que les agents de l'administration publique ne sont pas satisfaits de l'administration. Cela va s'en dire que les performances de l'administration béninoise sont remises en cause car deux usagers sur trois ont déclaré qu'ils ne sont pas satisfaits des prestations offertes par les administrations publiques. Même au niveau des agents chargés d'exercer ces prestations, le problème restent posé car près de la moitié ont déclaré être non satisfaits.

Nous considérons la gestion qui est faite des biens de l'Etat qui par la DGTCP comme émanant de la perception des agents de ces biens. Il se démontre en effet, et nous admettons que, les perceptions constituent l'humus des représentations qui donnent corps aux comportements. En observant cette conclusion à la lumière de la théorie de l'action raisonnée de Ajzen et de Fishbein (1975), on comprend mieux le comportement des acteurs en situation. En effet, ces auteurs postulent à travers cette théorie que les individus agissent selon leurs représentations qui dépendent de leurs

connaissances et selon une valorisation personnelle de ces conséquences. Ils sont sensibles aux pressions sociales mais ils les perçoivent à travers un filtre sélectif et subjectif et en tiennent compte inégalement. La décision qui en résulte est destinée à assurer un état d'équilibre. En affinant cette théorie, Ajzen (1985), estime dans la théorie du comportement planifié qui constitue d'ailleurs un prolongement de la théorie de l'action raisonnée que, l'intention d'un individu d'adopter ou de ne pas adopter un comportement donné est déterminée d'abord par son attitude vis-à-vis ce comportement, ensuite par l'importance qu'il attribue à la norme subjective et enfin par l'opinion des personnes qui sont pour lui, significatives. Cela signifie que la gestion critique du matériel qui s'effectue dans cette direction s'inscrit dans un complexe de signifiants. Cette conclusion s'harmonise parfaitement avec les appréhensions de Triandis (1977), qui invitait expressément à tenir compte dans l'étude des déterminants d'un comportement de la norme morale, de l'attitude et de la croyance liée au rôle social. Pour cet auteur, la norme morale influence les intentions comportementales d'une personne, car elle est en rapport avec le sens moral d'un individu face à l'exécution d'un comportement donné. En ce qui concerne la croyance liée au rôle social, elle se rapporte à la perception qu'a un individu du caractère approprié d'un comportement donné chez les personnes qui appartiennent à un groupe social similaire au sien. Nous retenons donc à ce premier palier que la gestion du matériel qui s'observe à la DGTCP provient de la mauvaise perception qu'ont les agents de cette direction du bien public. Ce premier pan du problème nourrit le second car la motivation s'inscrit également dans un complexe comportemental.

Il est certain que l'inconfort crée la démotivation. Et, aux dires des enquêtés, les recommandations qui visent l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents ne sont presque jamais prises en compte par les responsables de ce secteur. Sinon, il est un fait que les réformes apportées par l'autorité ne sont pas totalement condamnées par ses agents en général et en particulier ceux du trésor public. Mais, ces réformes ignorent les besoins spécifiques des travailleurs. Cette situation est source de démotivation. On sait déjà depuis E. Durkheim (1937), qu'il faut partir du général pour aboutir au

particulier. C'est dire donc que, la recevabilité et l'applicabilité des réformes, passent par la prise en compte de l'aspiration des travailleurs. De plus les relations interpersonnelles défectueuses et la qualité de gestion de ses biens ne saurait d'une part répondre aux attentes des usagers et d'autre part être au service du développement économique et social du pays. Sur le plan social, les faits tels que observés à l'intérieur de cette direction ne visent pas un changement des mentalités pour une nouvelle éthique du travail privilégiant une amélioration de la productivité dans tous les compartiments de l'administration. Puisque, dans cette structure, certains se plaisent à faire l'usage du bien public sans aucun scrupule et généralement à des fins personnelles. Le peu d'agents qui se sentent déranger par ce comportement des uns, s'en résignent et finissent par adopter des comportements similaires. Il s'ensuit donc le snobisme tel que décrit par A. Bandura (2004), dans la gestion du bien public. Il y a donc disjonction entre la performance voulue et les pratiques.

Ce considérant est source de dichotomie (M. Crozier et E. FRIEDBERG, 1977), et on observe dans l'administration un style de directions inapproprié, la mauvaise organisation du travail, la mauvaise collaboration et le non-respect des textes qui freine le développement (R. Janvier et Y. Matho, 2004). Cet environnement fatal au développement provient sans doute de la politisation de l'administration qui constitue le terreau favorable à l'éclosion des comportements vicieux. Une pareille administration selon J. Badou (1999), ne peut promouvoir le développement. Ainsi, le problème fondamental est que des Chefs protègent certains fonctionnaires en les mettant au-dessus des textes et en conséquence, ils adoptent le même comportement. Dans l'administration béninoise, seuls les fonctionnaires sans "parapluie" adoptent un comportement exemplaire. C'est ce qui explique la gestion calamiteuse des biens publics comme le souligne A. Touraine (1994). A l'état, actuel, il y a la gabegie qui gagne tous les secteurs avec son cortège d'absentéisme, de corruption, de mauvais accueil et l'exploitation des biens publics à des fins personnelles.

Conclusion

Le personnel de la direction général du trésor et de comptabilité publique fait une gestion peu orthodoxe des biens à eux octroyés par l'Etat dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les conditions de travail dans cette structure sont exécrables avec une exigüité des locaux et du matériel inadéquat ou vétuste. Ce tableau est rendu compliqué et complexe par une politisation à outrance de l'administration. Ceci fait que certains fonctionnaires prennent pour des dons le bien de l'Etat gracieusement mis à leur disposition. Sont également observés dans cette direction des comportements de négligence. Les lampes électriques, les appareils électrogènes et de climatisation restent fonctionnels à longueur de journée et même aux heures creuses. L'observation de ces résultats à la lumière de la littérature existent sur le phénomène permet de constater que le problème ne date pas d'aujourd'hui. Seulement, il a pris de l'ampleur avec une nouvelle forme d'expression. La démotivation autrefois mise en évidence est toujours d'actualité et certains agents se mettent dans une posture de compensation de leur droit dont ils ne jouissent pas encore. Le bien public devient un prolongement de leurs biens personnels. La gestion que chacun fait du matériel public mis à sa disposition est fonction de la façon dont il le conçoit. Nous retenons donc que l'Administration Béninoise en l'état ne saurait ni répondre aux attentes des usagers ni se mettre au service d'un développement économique et social du pays. Il faut penser des réformes qui viseront une reconversion des mentalités pour une nouvelle éthique du travail privilégiant une amélioration de la productivité dans tous les compartiments de l'administration publique.

Références bibliographiques

- Assaba Claude., 1998, *Vivre et savoir en Afrique, un exemple d'éducation orale en yoruba*, Paris, Minuit.
- Badou Jérôme, 1999, *Visages de la corruption, recueil d'articles de presse sur la corruption*, Cotonou, Proximité.
- Bakandeja Wa Mpungu Grégoire, 2006, *Finances publiques. Pour une meilleure gouvernance économique et financière en République Démocratique du Congo*, Afrique Editions, Kinshasa, p.16, p.c.

- Bandura Albert, 2004, *Une psychologie pour le XXème siècle*, Paris, L'Harmattan.
- Crozier Michel et Friedberg Erhard. , 1997, *L 'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Durkheim Emile, 1937, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf.
- Fishbein Martin, AJZEN Icek, 1975, *Belief Attitude, Intention and Behavior: an introduction to theory and research*, Reading, Massachusetts: Addison-Wesley research. Reading, Massachusetts: Addison-Wesley
- Galic Mathias (Le), 2005, *La démocratie participative, le cas Nantais*, Paris, Le Harmattan.
- Gors Benoît et Renders David, 2014, *Les biens de l'administration*, Paris : Bruylant.
- Imorou Abou-Bakary., 2000, *Dynamique des pouvoirs locaux liés à la gestion du Marché Central de Parakou*, mémoire de maîtrise en sociologie-a-Anthropologie, Bénin.
- Janvier Roland et Matho Yves, 2004, *Mettre en œuvre le droit des usagers dans les organisations sociales et médico-sociales*, Paris, Dunod, le Harmattan.
- OIT 2009 : *Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT*, Rapport, 26p.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre., 1995, *Anthropologie et développement. Essai en Socio-Anthropologie du changement social*, Paris, Editions Karthala.
- Schnapper Dominique, 2003, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.
- Sehoueto Lazare, 1997, *La démocratie commence à la maison*, éditée par la fondation Friedrich, E., Bureau de Cotonou.
- Touraine Alain, 1994, *Qu'est-ce que la démocratie*, éd. Flammarion.
- Triandis Harry Charalambos, 1977, «